

Le Conseil international permanent pour l'exploration de la mer, établi en 1902 et auprès duquel le Canada envoie un observateur, coordonne les recherches océanographiques et biologiques des pêcheries que ses membres poursuivent dans le nord-est de l'Atlantique, la mer du Nord et la Baltique.

De tous les organismes internationaux s'occupant des pêcheries, le plus important est l'Organisation de l'Alimentation et de l'Agriculture des Nations Unies (OAA)*. Dans la sphère des pêcheries, l'OAA s'occupe principalement à l'heure actuelle de recueillir, d'analyser, d'expliquer, de discuter et de diffuser des renseignements intéressants la statistique (y compris les normes statistiques), l'état des ressources en poissons, les méthodes de culture et de pêche et la technologie. La Division des pêcheries de l'OAA organise en outre des recherches sur les conditions économiques touchant certains produits de la pêche éprouvant des difficultés chroniques, aide à l'organisation de projets régionaux de recherches et exécute certains travaux préparatoires concernant des normes internationales de denrées.

Sous-section 2.—Gouvernements provinciaux

Le travail accompli par les gouvernements provinciaux en matière d'administration de la pêche commerciale et de la pêche d'agrément, d'aide à l'industrie, d'éducation, de recherches et de conservation est exposé aux pp. 291-298 de l'*Annuaire* de 1945. L'union de Terre-Neuve au Canada en 1949 signifie une nouvelle administration provinciale dont le travail est expliqué dans le texte qui suit. La statistique de la pêche avant l'union est donnée à la section 4, pp. 530-532.

Pêcheries de Terre-Neuve.—Les pêcheries de morue de Terre-Neuve, connues dans le monde entier, ont été le soutien principal de l'île depuis sa première colonisation permanente. Outre la morue, les eaux terre-neuviennes abondent en poissons d'importance commerciale, notamment le hareng, le saumon et le homard. L'éperlan, l'aiglefin, le flétan, la chèvre, le caplan, le maquereau, le turbot, l'encornet, etc., abondent également. La pêche à la baleine et la chasse au phoque jouent un rôle économique important. De fait, les pêcheries de Terre-Neuve et de la côte du Labrador, y compris évidemment les pêcheries en haute mer aux célèbres bancs de Terre-Neuve, renferment presque toutes les espèces de poissons qui habitent les eaux froides de l'hémisphère septentrional. La régularité de leur rendement, mesuré d'après le total de la prise annuelle dans toutes les parties de la côte durant une longue période d'années, est très élevée. Ces vastes ressources ne sont pas encore pleinement en valeur, mais elles deviendront certainement, grâce à une exploitation intense et modernisée, une source de plus en plus grande de richesse pour la province et le Canada en général.

Avant la commission gouvernementale établie en 1934, les pêcheries de Terre-Neuve relevaient du ministre de la Marine et des Pêcheries, comptable envers la législature, qui aidé de son ministère avait charge de surveiller les diverses pêcheries et d'édicter les règlements nécessaires.

La première guerre mondiale a provoqué une vague temporaire de prospérité pour les pêcheries de Terre-Neuve, mais, peu de temps après, la valeur des prises s'est mise à baisser, de sorte qu'en 1932 l'industrie s'est trouvée fort pauvre. En avril 1936, le Conseil des pêcheries de Terre-Neuve a été créé, comme corps constitué, en vertu d'une loi sanctionnée par le gouverneur de Terre-Neuve à cette époque-là. Le Conseil avait de vastes pouvoirs en matière de vente du poisson et de ses produits à Terre-Neuve et, sous l'autorité du Commissaire des Ressources naturelles, était chargé de la plupart des fonctions habituelles d'un ministère des pêcheries. Il

* On trouvera à la p. 424 un exposé du travail de l'OAA dans d'autres domaines.